

# TARIFS APPLICABLES AUX TAXIS PARISIENS

— Zone urbaine : 

PARIS : bd Périphérique compris :

Tarifs "A", de 10 h à 17 h ; Tarif "B", de 17 h à 10 h ;

Dimanches et dimanches fériés : Tarif "B", de 7 h à 24 h ; Tarif "C", de 0 h à 7 h ;

Jours fériés : Tarif "B", de 0 h à 24 h.

— Zone suburbaine : 

- Territoire de la Ville de Paris situé au-delà du bd Périphérique, et communes situées entre la ligne rouge et la ligne bleue ;  
- Desserte des aéroports de Roissy-Charles De-Gaulle et d'Orly ainsi que du Parc des Expositions de Villepinte :

Tarif "B", de 7 h à 19 h ; Tarif "C", de 19 h à 7 h ;

Les dimanches et jours fériés : Tarif "C", de 0 h à 24 h.

— Au-delà de la zone suburbaine :

Tarif "C"

AUCUNE INDEMNITÉ DE RETOUR N'EST JAMAIS DUE

